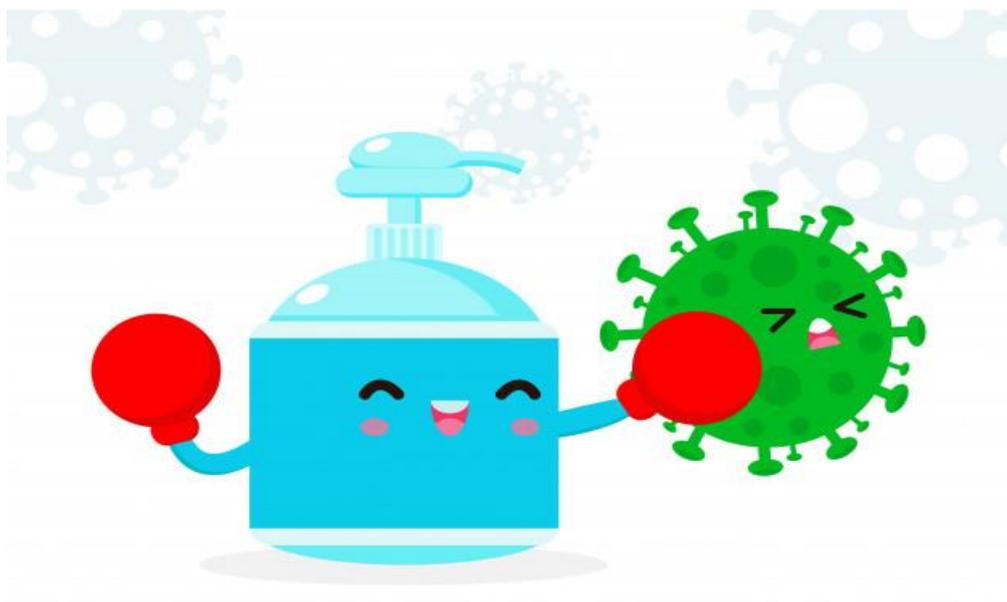


# GUIDE SANITAIRE DISCOTHÈQUES



## NETTOYAGE ET MISE EN PLACE

- Après la fermeture, un nettoyage complet minutieux des postes de travail (surfaces et matériels) sera entrepris avec du matériel de désinfection. Il en sera de même du nettoyage complet de la caisse, du TPE, autres terminaux et des appareils de dosage automatique des boissons, ainsi que pour toutes les tables et surfaces planes clients.
- Les effets du personnel seront obligatoirement évacués en fin de soirée.
- Tout effet trouvé en salle sera remisé dans un sac plastique étanche.
- Le personnel de nettoyage intervenant durant la fermeture sera protégé et équipé de masques et gants si besoin (toilettes notamment).
- Savon, gels hydroalcooliques, essuie-tout, lingettes etc. seront enlevés à la fermeture et renouvelés le jour de la réouverture.
- Tous les postes de travaux seront équipés de ce matériel.
- un stock de masques sera constamment approvisionné pour toute réquisition de la clientèle ou d'un employé.
- Les employés porteront un masque ou une visière ("bouclier facial") pendant toutes les opérations.
- Un responsable sanitaire sera désigné, chargé de faire respecter les consignes, de surveiller les approvisionnements en matériel de protection et les comportements clientèle.
- Dans les 48 heures de la fermeture de l'établissement, celui-ci sera aéré, issues ouvertes.

- Les systèmes de renouvellement d'air et de désenfumage seront alors mis en marche en continu à vitesse maximale.
- Une nouvelle opération identique aura lieu le jour de la réouverture.
- A l'embauche, le personnel fera l'objet d'un relevé de température obligatoire et pourra être amené à quitter momentanément son poste de travail.

## ACCUEIL CLIENTELE

Les règles suivantes et les consignes sanitaires seront affichées à la porte et en salle. Toute violation de ces règles entraînera le refus ou la reconduite du client.

- Les clients devront porter un masque ou une visière le temps de pouvoir entrer individuellement.
- Une distanciation métrique sera matérialisée au sol devant la discothèque et le sas d'entrée.
- Les clients pourront garder avec eux leur vestiaire ou le ramener dans leur véhicule.
- Le sens de circulation entrée/sortie sera matérialisé au sol et devra être respecté.
- La capacité clientèle autorisée de l'établissement sera affichée et son respect entraînera un refus des clients sans qu'il puisse y avoir contestation.
- Du gel hydroalcoolique sera à la disposition de la clientèle à l'entrée comme en salle, ainsi que des masques pour ceux qui le souhaitent.
- Une prise de température électronique sera relevée pour chaque client qui rentre.

## FONCTIONNEMENT

- La capacité théorique du fumoir sera réduite pour respecter les règles de distanciation.
- Dans les lieux où il y a fort rétrécissement, les clients sont invités à remettre leur masque.
- Le service au bar se fera en respectant une distanciation d'un mètre entre clients ou groupes de clients. Ce service au bar pourra être suspendu.
- Le DJ rappelle les règles sanitaires auxquelles les clients doivent se conformer.
- Le service pourra se faire prioritairement par contenant à usage unique.
- Les toilettes feront l'objet d'un entretien complet sur une base horaire.
- Le départ des clients individuels ou des groupes constitués se fera obligatoirement de façon étalée en respectant le sens de sortie et la distanciation.
- Les sorties seront définitives.